

DELIBERATION N° 2018/326
Portant création de l'autorisation de programme n° 18804P
pour les aménagements de la plage de Nouré

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 29 août 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 du 27 décembre 2017, portant approbation du budget primitif de la ville de Dumbéa pour l'exercice 2018– Budget principal,

VU la délibération n° 2018/322 du 29 août 2018, portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018 – Budget Principal,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/69 du 24 juillet 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 6 août 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme n° 18804P portant sur les aménagements de la plage de Nouré pour un montant de 10.000.000 F/CFP.

Les dépenses correspondantes seront imputées au programme n° 18804P intitulé « Aménagements plage de Nouré », de la section d'investissement du budget principal de la Ville.

ARTICLE 2 /

Les crédits de paiement (CP) sont décomposés selon le tableau suivant :

Libellé AP	Coût prévisionnel	CP 2018	CP 2019
18804P Aménagements plage de Nouré	10 000 000	5 000 000	5 000 000

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 AOUT 2018

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

11 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 29 AOUT 2018

Le Maire,

Georges Natu



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
- AFFICHAGE	-	1
- SAG	-	1
- TPS	-	1
- TOUS SERVICES	-	18